

Conseil de sécurité

Distr. générale
7 février 2002
Français
Original: anglais/français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4471e séance du Conseil de sécurité, tenue le 7 février 2002 dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Burundi », le Président du Conseil a fait la déclaration ci-après au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité rend hommage aux signataires de l'Accord d'Arusha, et en particulier au Président de transition, S. E. M. Pierre Buyoya, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de faire progresser le processus de paix. Il exprime tout son soutien au Gouvernement de transition mis en place sur la base de cet accord, et qui était représenté par le Président Buyoya, aux séances du Conseil du 5 février 2002. Le Conseil exprime également une nouvelle fois sa reconnaissance pour les efforts de médiation du Président Mandela. Il exprime également son soutien aux efforts en cours du Président Bongo et du Vice-Président Zuma, ainsi que des États de la région et de l'Afrique du Sud, pour faciliter la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha.

Le Conseil de sécurité réaffirme que la poursuite des combats contre le Gouvernement de transition légitime, issu de la mise en oeuvre d'un accord de paix inclusif, est totalement injustifiable et inacceptable et menace la mise en oeuvre du processus de paix. Il appelle une nouvelle fois les groupes rebelles à déposer immédiatement les armes, dans l'intérêt de tous les Burundais, et rappelle que seule une solution négociée mettra définitivement fin aux combats. À cet égard, le Conseil salue l'engagement du Gouvernement de transition d'entrer en négociation pour le cessez-le-feu et rend hommage aux efforts déployés en la matière par la médiation et, en coordination avec cette dernière, par les États de la région, en particulier la République-Unie de Tanzanie. Le Conseil souligne qu'il revient maintenant aux groupes rebelles de faire leur part du chemin. Il les appelle à traduire en termes concrets, sans délai, les signaux encourageants qu'ils ont donnés récemment. Il souligne aussi que, alors que la transition se met en place conformément au calendrier prévu, le temps est désormais compté pour les rebelles, pour joindre enfin le processus de paix.

Le Conseil de sécurité se félicite des gestes faits par les Gouvernements du Burundi et de la République démocratique du Congo pour normaliser leurs relations. À cet égard, il se félicite également de leur communiqué conjoint du 7 janvier 2002 (S/2002/36). Il les appelle à mettre en oeuvre dès que possible les éléments convenus dans ce communiqué, et en particulier à s'assurer que le territoire de la République démocratique du Congo ne sera pas une base d'où

02-24577 (F) 070202 070202

partiraient des attaque armées contre le Burundi, et à procéder au retrait effectif des troupes burundaises du territoire congolais.

Le Conseil de sécurité souligne que la reconstruction du pays et la reprise de l'économie constituent l'autre défi majeur que le processus de paix burundais doit surmonter, pour pouvoir s'appuyer sur des fondements plus solides. Le Conseil souligne l'importance du rôle de la communauté internationale à cet égard, et invite les pays donateurs à honorer le plus tôt possible les engagements qu'ils ont pris aux tables rondes des bailleurs de Paris (décembre 2000) et de Genève (décembre 2001). Il appelle également le système des Nations Unies dans son ensemble à soutenir le Gouvernement de transition pour la reconstruction du pays. »